

ELAGAGE



Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'arrêté du 17 mai 2001 relatif aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et de distribution électrique, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement sur le territoire d'Odars, afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes hautes tension mais également la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages.

En vue de transmettre cette information au public, veuillez trouver un avis qui va être apposé aux lieux d'affichages habituels de la commune et publié sur nos réseaux.



AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

225 KV PORTET-VERFEIL.3

Portée(s) : 38-39

**Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
ODARS**

**à dater du 06/02/2023
jusqu'au 31/03/2023**

**L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux
PYRENEES, à l'entreprise :**

**ACTIFOREST
kp.actiforest@orange.fr
06 70 90 66 93**

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : https://www.foretpriveefrancaise.com/data/qvege_1213a_v7_1_1.pdf ou directement via le flashcode ci-contre.



**En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE
qui assure le contrôle des travaux :**

**RTE GMR PYRENEES
87 rue Jean GAYRAL
31200 TOULOUSE**

Philippe DENIAU (06.07.51.87.36)